

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2025**

Le 1^{er} décembre 2025 à 19H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JANIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/11/2025

Étaient présents : Monsieur Jean-Marc JANIN, Maire, Madame Sylvie FRANCO, Isabelle GONNARD, adjointes, MM Pierre SEUX, M. David BARRALLON, adjoints, Mmes et MM. Martine OLLIVIER, Jean-Michel SIMON, Danielle COURBON, Alisson SEGEALET, Emmanuelle GAGNERE, Jean-Pierre GRANGE, Samir ZEKRI, Anne-Gaël LE QUINTREC, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Christophe CHEMEL à Jean-Marc JANIN
 Laurent CELLARIER à Pierre SEUX

Excusé :

Absents :

Mme Danielle COULAUD a été élue secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2025 et signature du registre des délibérations.

- **Convention ATC France renouvellement** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver le projet de convention avec la société ATC France à partir du 01/01/2026 pour 12 ans. La redevance a été fixée à 2 565,37 € indexé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base d'un taux fixe à 2% à partir de l'année suivant l'entrée en vigueur de la convention soit en 2026
- **Adhésion au groupement de commandes afin d'assurer l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage** : Monsieur le Maire explique que Territoire d'Energie Ardèche (anciennement SDE07) propose d'accompagner les collectivités dans l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, pour s'assurer de la bonne conduite de ces dernières, fortement consommatrices en énergie. Délibération est prise à l'unanimité pour autoriser l'adhésion de la commune de Saint-Cyr au groupement de commandes ayant pour objet l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage.
- **Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser l'adhésion de la commune de Saint-Cyr au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique et accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique ; Territoire d'Énergie Ardèche (anciennement SDE07), se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'audit énergétique, en contrepartie d'une participation financière pour permettre de réaliser une étude énergétique des bâtiments publics.
- **Demande de subventions réserve d'eau à Morel** : la commune de Saint-Cyr dispose d'une réserve d'eau destinée à la défense incendie, au hameau de Morel. Il a été constaté des microfissures et des fuites sur cette réserve d'eau installée depuis 2008 qui ne peut donc plus être utilisée efficacement pour la lutte contre l'incendie. Délibération est prise à l'unanimité pour accepter son remplacement et demander une subventions au titre de la DETR/DSIL 2026.
- **Demande de subventions rénovation énergétique ensemble scolaire et périscolaire** : Délibération est prise à l'unanimité pour accepter le projet de rénovation énergétique de l'ensemble scolaire et périscolaire et demander une subventions au titre de la DETR/DSIL 2026.

- **Convention d'occupation de locaux commerciaux** : délibération est prise à l'unanimité pour établir une nouvelle convention d'occupation de locaux commerciaux pour le local Esthéticienne et fixer le montant du loyer.
- **Régularisation foncière cession parcelle B 1951 Le Renaissance II** : le Syndicat des copropriétaires de la résidence du Renaissance II souhaite régulariser la cession au domaine public de la parcelle B1951 de 21ca. Délibération est prise à l'unanimité pour accepter cette régularisation foncière à l'euro symbolique.
- **Création d'un emploi d'Adjoint Technique principal 2ème classe** : Délibération est prise à l'unanimité pour créer à partir du 01/12/2025 un emploi d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 26h30 et de supprimer le poste d'adjoint Technique à temps non complet de 26h30.
- **Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2026** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

Délibération ajoutées à la réunion avec l'accord du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Mise en place à titre d'essai d'une garderie durant le temps de midi** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la mise en place à titre d'essai d'une garderie de 11h30 à 12h30 au tarif de 1€/ demi-heure.
- **Autorisation recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- **Autorisation de signature de la convention avec le SDE07 pour l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage -Renforcement du poste Eterpas** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention avec Territoire d'Energie (SDE07) afin d'assurer l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du renforcement du poste d'Eterpas et approuver le coût d'un montant de 1 856.26€.
- **Participation à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance** : délibération est prise à l'unanimité délibération d'augmenter la participation financière de la commune à partir du 1er janvier 2026 pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure à 28h00 et pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure 28h00.

-Urbanisme :

Permis de construire :

CETINTAS Selman – 94 rue de Cizelle – maison individuelle

MARKOVITCH Océane et CAMPOS Jimmy – 110 Impasse Buissonnière – construction garage

Déclaration Préalable :

EDF SOLUTIONS SOLAIRES – 1418 Route de Morel - panneaux photovoltaïques

BAROU Perrine et Mickael – 8 rue des Genêts - panneaux photovoltaïques

MICAL Romain – 59 rue de l'Eterpas le Bas – création d'une pièce dans garage

EDF SOLUTIONS SOLAIRES – 821 Route de Solore - panneaux photovoltaïques

Certificat d'urbanisme :

SCP BELLEVEGUE SERVE – B2600/2599/2606/2603/2604/2605/2602

SAS HERMA NOT de l'HERMUZIERE-A2250/2252/2253/2255

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Parcelle B2604/B 2599/B2600/B 2606

Parcelle B2603/B2599/B2600/B2606

Parcelles B 2602 / B 2605 / B2599/ B 2600

Parcelle A 2250

- Questions diverses

- **Ecole publique** : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un contrat de dératisation a été pris suite au signalement de la présence de rongeurs à l'école publique.

- **Assurance du personnel** : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les taux d'assurance du personnel des collectivités augmenteront en début d'année prochaine. La commune adhère au CIGAC, cette assurance permet à la collectivité de se faire rembourser les dépenses liées aux arrêts des agents.

- **ZA Prachenet** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des poteaux de signalisation réfléchissant ont été installés par Annonay Rhône Agglo en charge des Zones Industrielles à l'entrée de la zone de Prachenet.

- **Station d'épuration** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien des stations d'épuration des eaux relève de la compétence de d'Annonay Rhône Agglo. La station de Saint-Cyr, qui nécessite une mise en conformité, sera entièrement refaite au cours de l'année 2026.

Il indique que les réseaux de Colombier-le-Cardinal et Boggy seront raccordés à cette future station.

Le coût des travaux est estimé à 4 millions d'euros, financés par Annonay Rhône Agglo.

Le dimensionnement prévu permettra le traitement des eaux usées d'une population de 3 500 habitants.

- **A Nos Watts** : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des Mûriers a été abandonné suite à des contraintes techniques. L'association Amicale Boules a demandé l'éventuelle installation d'un équipement au-dessus des jeux de Morel. Une étude sera proposée à A Nos Watts pour évaluer cette possibilité.